

**DÉCISION SUR LES RAPPORTS DES 30<sup>ème</sup> et 31<sup>ème</sup> FORUMS  
DU MECANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE AVEC APPRECIATION** du rapport des trentième et trente et unième sessions ordinaires du Forum des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), tenues respectivement le 25 mars 2021 et le 4 février 2022 ;
2. **FÉLICITE** S.E. Mr Julius Bio, Président de la République de Sierra Leone pour son élection en tant que nouveau Président du Forum des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), et S.E. Abdelmadjib Tebboune, Président de la République algérienne démocratique et populaire pour son élection en qualité de Président entrant du Forum du MAEP ;
3. **FÉLICITE** S.E. Cyril Matamela Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud et Président sortant du Forum du MAEP pour sa direction remarquable du MAEP, notamment pour avoir veillé à ce que le MAEP continue à remplir son mandat avec succès dans le contexte de pandémie de la Covid-19 ;
4. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.765 (XXXIII) dans laquelle la Conférence souligne la nécessité de doter le MAEP de ressources humaines et de crédits budgétaires adéquats et suffisants pour lui permettre de s'acquitter de son mandat sans entrave et de renforcer son autonomie fonctionnelle ;
5. **SOUTIENT** la décision du Forum du MAEP de créer le Fonds d'appui à la gouvernance du MAEP qui financera des accélérateurs dans les États participant au MAEP dans trois (3) domaines : i) la mise en œuvre des plans d'action nationaux issus des processus d'évaluation ; ii) la mise en œuvre des programmes de réforme nationaux qui favorisent la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, la démocratie, des institutions transparentes, responsables et compétentes et un leadership transformateur ; et iii) la réalisation d'évaluations nationales de la gouvernance ;
6. **DÉCIDE** que les contributions exceptionnelles des États membres au MAEP doivent capitaliser le Fonds d'appui à la gouvernance du MAEP et que, par la suite, le Fonds doit être capitalisé par des contributions volontaires des États membres et la mobilisation de fonds auprès des partenaires internationaux ; **DÉCIDE** que le Secrétariat continental du MAEP, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, doit élaborer les instruments juridiques du Fonds et les présenter aux organes de décision compétents de l'UA pour examen et adoption avant l'opérationnalisation du Fonds ;
7. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'adoption de la structure organisationnelle du Secrétariat continental du MAEP par le Conseil exécutif et, en dernier ressort, par la Conférence ; **SOULIGNE** la nécessité de doter le MAEP

de crédits budgétaires suffisants pour mettre en œuvre sans entraves la structure organisationnelle du Secrétariat continental du MAEP ;

8. **FÉLICITE** le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Moussa Faki Mahamat, et le Secrétaire exécutif du Secrétariat continental du MAEP, le professeur Edward Maloka, pour leurs efforts constants et soutenus visant à assurer l'approbation de la structure organisationnelle du MAEP par les organes de décision de l'UA et veiller à ce que le MAEP remplisse son mandat ;
9. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision Assembly/AU/Dec.765 (XXXIII) dans laquelle la Conférence demande au MAEP d'organiser la Conférence sur la gouvernance des migrations en Afrique, en collaboration avec la Commission de l'UA et les parties prenantes concernées, en mettant l'accent sur la gouvernance des migrations et le partage des meilleures pratiques entre les États membres de l'UA ; **DEMANDE** au MAEP, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les parties prenantes concernées, d'accélérer et de finaliser tous les préparatifs pour la tenue de la Conférence sur la gouvernance des migrations africaines, en étroite collaboration avec l'État membre hôte ; **DÉCIDE** que la Conférence se tiendra au cours du premier semestre de 2022 et que des ressources financières adéquates soient fournies pour assurer le succès de la Conférence sur la gouvernance des migrations africaines par les organes délibérants de l'UA.
10. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des rapports d'évaluation par les pairs de la République du Liberia, de la République de Namibie, de la République du Niger, de la République fédérale du Nigeria et de la République d'Afrique du Sud ; **FÉLICITE** S.E. George Weah, Président de la République du Liberia, S.E. Hage Geingob, Président de la République de Namibie, S.E. Mohamed Bazoum, République du Niger, S.E. Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, et S.E. Cyril Matamela Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud pour leur engagement à la bonne gouvernance comme en témoigne la mise en œuvre du processus du MAEP dans leurs pays respectifs.
11. **ENCOURAGE** la République du Liberia, la République de Namibie, la République fédérale du Nigeria et la République d'Afrique du Sud à prendre en compte les observations des États membres sur leurs rapports d'évaluation de pays, ainsi que les recommandations contenues dans leurs rapports pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'action national et l'harmonise avec l'Agenda 2063 de l'UA ;
12. **ACCUEILLE AVEC APPRECIATION** le rapport d'étape de la République d'Ouganda sur la mise en œuvre de son deuxième rapport d'examen par pays et le rapport d'étape de la République de Maurice sur la mise en œuvre de son premier rapport d'examen par pays ; **FÉLICITE** S.E. Yoweri Museveni, Président de la République d'Ouganda et S.E. Pravind Jugnauth, Premier ministre de la République de Maurice pour leur leadership exceptionnel et leurs efforts constants pour améliorer la gouvernance dans leurs pays et sur le continent ;

13. **RECONNAÎT ÉGALEMENT AVEC SATISFACTION** les rapports d'examen ciblés de la République de Zambie sur la contribution du tourisme à l'économie et la contribution des ressources minérales à l'économie ; de la République de Sierra Leone sur la gouvernance de la santé et la réponse Covid-19 ;
14. **EXPRIME** sa gratitude à S.E. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, S.E. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone, pour leur leadership exceptionnel dans la promotion de la bonne gouvernance pour le développement national.
15. **PRIE INSTAMMENT** la République de Zambie et la République de Sierra Leone de prendre en considération les recommandations des Etats membres sur leurs rapports d'examen ciblés, y compris les recommandations contenues dans les rapports sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur Programme national d'action, comme une étape nécessaire pour atteindre un développement socio-économique durable et à large assise.
16. **EXPRIME SON APPRECIATION** aux membres du panel du MAEP pour leur leadership dans la conduite des examens par pays et des examens ciblés ; **FÉLICITE** les membres du panel du MAEP pour avoir veillé à ce que les examens soient entrepris avec intégrité, compétence, indépendance et professionnalisme et d'une manière crédible, sans manipulation politique, sur la base de normes techniquement et culturellement acceptables.
17. **ENCOURAGE** les États participants au MAEP qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que des évaluations nationales sont entreprises et que leurs rapports sont présentés au Forum du MAEP pour une évaluation par les pairs ; **EXHORTE EN OUTRE** les États participants au MAEP qui ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux et leurs recommandations pour informer la réforme institutionnelle au niveau national et éviter les défis mis en évidence dans leurs rapports d'évaluation par les pairs ; **DEMANDE** que le MAEP, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, d'autres organes de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER), entreprenne une analyse des lacunes en matière de gouvernance comme outil d'évaluation pour le soutien du MAEP aux États membres participants en transition politique ; **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'adoption par le Forum du MAEP des propositions d'approfondissement de l'examen visant à renforcer les processus du MAEP ; **APPROUVE** les propositions et **DEMANDE** au MAEP de veiller à leur mise en œuvre ; **FÉLICITE** la République démocratique du Congo et la République du Burundi pour leur adhésion en tant que nouveaux États membres participants du MAEP ; **EXPRIME SON APPRECIATION** à S. Exc. Félix Tshisekedi, Président de la République démocratique du Congo et S.E. Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi pour leur décision courageuse d'adhérer au MAEP, le premier mécanisme africain de bonne gouvernance ; **ENCOURAGE** la République démocratique du Congo et la République du Burundi à entreprendre

leur première évaluation nationale conformément aux instruments juridiques du MAEP.

18. **ENCOURAGE** tous les États membres de l'UA qui n'ont pas encore adhéré au MAEP à le faire conformément au premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; **DEMANDE** au MAEP de continuer à assurer le suivi des États membres qui n'ont pas encore adhéré au MAEP afin d'accélérer la décision de la Conférence sur l'adhésion universelle d'ici 2023 ;
19. **ACCUEILLE AVEC APPRECIATION** la nomination par le 30ème Forum du MAEP d'un nouveau membre du Panel du MAEP, le Dr Abdoulie Janneh de la République de Gambie, en tant que membre du Panel de personnalités éminentes du MAEP représentant la région de l'Afrique de l'Ouest ; **ACCUEILLE EN OUTRE AVEC SATISFACTION** la nomination par le 31ème Forum du MAEP de nouveaux membres du Panel : M. Matthew Gowaseb de la République de Namibie, représentant la région de l'Afrique australe, l'Honorable Lydia Wanyoto-Mutende de la République d'Ouganda représentant la région de l'Afrique de l'Est, l'Ambassadeur Ahmed Arita Ali de la République de Djibouti représentant également la région de l'Est ;
20. **EXPRIME SA PROFONDE APPRECIATION** aux membres sortants du Panel du MAEP, le professeur Ibrahim Gambari, le professeur Fatma Zohra Karadja, l'ambassadeur Omar Mona, l'évêque Dinis Singulane et l'ambassadeur Ombeni Yohana Sefue, ainsi que feu l'honorable Hope Kivengere, pour leur performance exemplaire durant leur mandat en tant que membres du Panel de personnalités éminentes du MAEP.
21. **EXPRIME SES SINCERES CONDOLENCES** à la famille de feu l'Honorable Hope Kivengere, au Gouvernement et au peuple de la République de l'Ouganda, pour le décès prématuré de l'Honorable Hope Kivengere, membre du panel APR, le 20 octobre 2021.
22. **ACCUEILLE EN OUTRE AVEC APPRECIATION** la nomination par le Forum du MAEP du Dr Ali Abdel Rhamane HAGGAR en tant que Président du Panel de personnalités du MAEP pour l'année 2022 et du Dr Abdoulie Janneh de la République de Gambie en tant que Vice-président du Panel du MAEP et Président entrant du Panel du MAEP pour l'année 2023.
23. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.631 (XXVIII) sur la revitalisation du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ; **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport final du Secrétariat continental du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et de son Directeur général, le Professeur Edward Maloka, sur la revitalisation du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (2016-2020) ; **EXPRIME SA GRATITUDE** au Forum du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et à toutes les structures du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et de l'UA pour avoir œuvré sans relâche à la revitalisation du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ; **PRIE INSTAMMENT** toutes les structures du MAEP et de l'UA de sauvegarder et

de consolider tous les acquis obtenus jusqu'à présent et de veiller à ce que le mécanisme reste le premier outil de bonne gouvernance africaine, développé au niveau national, pour la réalisation de l'Agenda 2063 ;

24. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.758(XXXIII), sur l'adoption des statuts du MAEP ; **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la décision du Forum du MAEP d'aligner le contrat du Secrétariat continental du MAEP, Directeur général, Prof. Edward Maloka, sur les statuts du MAEP en prolongeant son mandat d'un (1) an le **FÉLICITE** et lui **SOUHAITE** le meilleur dans l'exercice de son mandat et l'**ASSURE** de son soutien continu.
25. **APPROUVE** l'approbation par le Forum du MAEP du rapport annuel 2021 du Secrétariat continental du MAEP ; **FÉLICITE** le MAEP pour les succès sans précédent réalisés en 2021 ; **ENCOURAGE** le MAEP à élargir et approfondir ses efforts dans la mise en œuvre du Plan stratégique du MAEP (2020-2024) et dans le soutien à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA ;
26. **RÉITÈRE** que le MAEP devrait être doté des ressources financières et humaines suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.
27. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision Assembly/AU/Dec.765(XXXIII) dans laquelle la Conférence a décidé que le MAEP devrait élaborer, en collaboration avec l'AGA, le Rapport sur la gouvernance en Afrique et le présenter à la 34e session ordinaire de la Conférence, prévue en février 2021 ; **FÉLICITE** le MAEP pour l'élaboration du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2021 : L'avenir de la gouvernance en Afrique pour l'Afrique que nous voulons, en collaboration avec l'AGA, en dépit des défis posés par la pandémie de COVID-19, et de faire en sorte que le rapport soit prêt à être présenté à la Conférence en février 2021 ;
28. **FÉLICITE EN OUTRE** S.E. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, Président sortant du Forum du MAEP, pour son excellente présentation du Rapport sur la gouvernance en Afrique devant la Conférence au nom du MAEP ;
29. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision Assembly/AU/Dec.765 (XXXIII) dans laquelle la Conférence a déclaré que le 9 mars 2023 serait le jour de la fondation du MAEP qui devrait être célébré par le continent et la famille de l'UA ; **PREND NOTE** que le MAEP célébrera ses 20 ans depuis sa création en 2003 ; **DÉCIDE** que le 20ème anniversaire de la création du MAEP sera célébré par le continent et la famille de l'UA tout au long de l'année 2023 avec des activités et des événements tout au long de l'année ; **DEMANDE** au Secrétariat du MAEP, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, de coordonner les activités pour un processus inclusif et participatif de réflexion sur les vingt (20) dernières années du MAEP dans son effort de promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie sur le continent ;

30. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision Assembly/AU/Dec.765(XXXIII), dans laquelle la Conférence a félicité le MAEP pour la mise en œuvre du mandat élargi qui couvre tous les États membres de l'UA ; **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la coopération entre le MAEP et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance ; **EXHORTE** les autres communautés économiques régionales à travailler en étroite collaboration avec le MAEP dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le continent ;
31. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.720 (XXXII) dans laquelle la Conférence a décidé que le Rapport sur la gouvernance en Afrique sera élaboré par le MAEP, en collaboration avec l'Architecture de gouvernance africaine (AGA), et sera présenté à la Conférence tous les deux (2) ans pour examen par la Conférence lors de ses sessions ordinaires ;
32. **PREND NOTE AVEC APPRECIATION** de la présentation du deuxième rapport sur la gouvernance en Afrique par S.E. Cyril Matamela Ramaphosa, président de la République d'Afrique du Sud et président du Forum africain d'évaluation par les pairs des chefs d'État et de gouvernement ;
33. **SE FÉLICITE** de l'élaboration du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2021 sous le thème " Scénarios d'avenir de la gouvernance en Afrique 2063 ", et **FÉLICITE** le MAEP, l'AGA, le groupe de travail conjoint et l'Institut de recherche sur l'avenir de l'Université de Stellenbosch et d'autres instituts de recherche et experts africains participants pour le travail louable accompli dans l'élaboration des Scénarios d'avenir de la gouvernance en Afrique 2063 ;
34. **AFFIRME** que le rapport sur la gouvernance en Afrique 2021 - "African Governance Futures Scenarios 2063" nous incite à accélérer les efforts en vue de la pleine réalisation de la vision de l'Union africaine (UA), à savoir "une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale", ainsi que des aspirations de 2063 de l'UA et de ses plans décennaux de mise en œuvre (FTYIP).
- i. **PRIE INSTAMMENT** les États membres de considérer et d'examiner les recommandations contenues dans le rapport en vue de renforcer la bonne gouvernance et le partage de pratiques louables aux niveaux national et continental ;
35. **ENCOURAGE** les États membres à élaborer et à mener leurs propres recherches et scénarios sur l'avenir de la gouvernance en tant qu'outil d'auto-évaluation en vue de la réalisation de l'aspiration 3 de l'Agenda 2063, à savoir "Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit", de l'aspiration 4, à savoir "Une Afrique pacifique et sûre", et de l'aspiration 6, à savoir : Un développement axé sur les personnes, qui s'appuie sur le potentiel des femmes et des jeunes, en particulier ceux qui s'occupent des enfants ;

37. **DEMANDE** au MAEP, en collaboration avec l'AGA, de mener à l'avenir d'autres études sur la gouvernance et les questions connexes ainsi que des recherches et des formations sur une base continue dans l'esprit du rapport ;
38. **DEMANDE EN OUTRE** au MAEP, en collaboration avec l'AGA, de lancer officiellement et de diffuser largement le rapport, et à tous les membres de la Plateforme AGA d'incorporer le rapport dans leurs plans de travail annuels ;
39. **DÉCIDE** que le MAEP, en collaboration avec l'AGA, devrait élaborer le troisième rapport sur la gouvernance en Afrique en mettant l'accent sur le lien entre la gouvernance et la 4e révolution industrielle (4IR) ; et
40. **AFFIRME** que le Rapport sur la gouvernance en Afrique sera élaboré par le MAEP en collaboration avec l'AGA et sera présenté à l'Assemblée tous les deux (2) ans pour examen par l'Assemblée lors de ses sessions ordinaires.
41. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Forum du MAEP et à toutes les structures du MAEP et de l'UA, qui travaillent sans relâche pour que le MAEP remplisse son mandat ;

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORIENTATION DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'AUDA-NEPAD**

**La Conférence,**

42. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport de S.E. Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda, Président du Comité d'Orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) du Nouveau Partenariat, en faveur du développement de l'Afrique (NEPAD) ;
43. **APPROUVE** les conclusions et recommandations de la trente-neuvième (39e) Session du Comité d'Orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD ;
44. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) et Ext/Assembly/AU/Dec.1(XI) qui inclut l'AUDA-NEPAD comme partie intégrale de l'Union africaine, et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat de l'AUDA-NEPAD de continuer à harmoniser leurs programmes de travail, afin d'éviter le chevauchement des rôles ;
45. **RÉAFFIRME** le rôle pertinent joué par le Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) dans la fourniture d'un leadership politique et d'une orientation stratégique à l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD) et au programme du NEPAD ;

46. **PREND NOTE** des progrès accomplis par l'AUDA-NEPAD, notamment dans l'élaboration d'un Pôle régional de financement de la santé (RHFH), et **INVITE** l'AUDA-NEPAD et la Commission de l'UA à faciliter la mise à l'essai du Mécanisme de suivi du financement de la santé afin d'optimiser son appropriation, ainsi que l'identification de l'ensemble final d'indicateurs ; **EXHORTE** les États membres et les CER à soutenir de manière proactive la mise à l'essai, afin de s'assurer que le Mécanisme répond aux besoins de chaque pays ;
47. **SALUE** les efforts déployés par l'AUDA NEPAD pour faire en sorte que la mise en œuvre des projets d'eau transfrontaliers du PIDA soit accélérée en renforçant la responsabilité mutuelle des partenaires, grâce à un processus consultatif mené dans le cadre de la mise en place de la fiche d'évaluation et de résultats du PIDA en matière de gestion des ressources en eau, **APPROUVE** le cadre de suivi des progrès dans la mobilisation des investissements du PIDA dans le secteur de l'eau, et **DEMANDE** à l'AUDA-NEPAD de continuer à mobiliser et à établir des partenariats pour la mise en œuvre du PIDA, et de faire un rapport semestriel sur les lacunes et les progrès réalisés dans la mobilisation des investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du deuxième Plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA-PAP2) en utilisant la fiche d'évaluation et de résultats en matière d'eau du PIDA comme référence ;
48. **PREND NOTE** des progrès réalisés par l'AUDA-NEPAD dans l'élaboration, l'exploration et la gestion de modèles de fonds flexibles pour soutenir les États membres, et dans la mise en œuvre du mandat de l'AUDA-NEPAD consistant à assurer une mobilisation complète des ressources, et **APPELLE** l'AUDA-NEPAD à accélérer les processus de création du Fonds de développement de l'AUDA-NEPAD qui sera opérationnel d'ici à la fin de 2023, et à faire rapport sur les progrès accomplis au HSGOC et aux autres structures de l'AUDA-NEPAD ;
49. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de la Déclaration de Kinshasa sur la transformation rurale, et **FÉLICITE** le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AUDA-NEPAD pour la convocation et l'accueil du troisième Forum africain sur le développement rural ;
50. **FÉLICITE** l'AUDA-NEPAD pour l'élaboration et la mise en œuvre des Lignes directrices sur le développement territorial en Afrique, et **DEMANDE** à l'AUDA-NEPAD, avec l'appui des partenaires au développement, d'aider les États membres à améliorer la planification et à renforcer les institutions en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa sur la transformation rurale, **DEMANDE EN OUTRE** à l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec le PAM, le FIDA, la FAO et la CEA d'élaborer des projets et des programmes de mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa ;
51. **SE FÉLICITE** du Livre blanc sur la sécurité du tourisme en Afrique et **DEMANDE** à l'AUDA-NEPAD et à l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) d'appuyer les États membres dans sa mise en œuvre ;

52. **SALUE** l'appel à des réformes ambitieuses lancé par les États membres dans les domaines des programmes d'études, du financement de l'éducation, de l'harmonisation des diplômes, pour assurer un lien entre la science, l'éducation supérieure et la politique, en vue de renforcer les capacités de mise en œuvre des acteurs étatiques et non étatiques pour stimuler les marchés et les entreprises commerciales, et **INVITE L'AUDA-NEPAD** à travailler avec les partenaires et les institutions d'enseignement supérieur pour établir un lien entre l'éducation et le développement ; **APPRÉCIE EN OUTRE** le partenariat actuel avec l'Université de Princeton et l'*African School of Economics* ;
53. **PREND NOTE** des recommandations du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) sur le recrutement du nouveau Directeur exécutif du Secrétariat de l'AUDA-NEPAD pour un mandat de quatre (4) ans ; **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION ET APPROUVE** la nomination de **Mme Nardos Bekele Thomas**, de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, comme nouvelle Directrice exécutive ; et **LUI CONFIE** la responsabilité de prendre entièrement et efficacement en charge le Secrétariat de l'AUDA-NEPAD en tant que représentante légale de l'institution ;
54. **EXPRIME** sa gratitude au Directeur exécutif sortant, le Dr Ibrahim Assane MAYAKI, pour le leadership exceptionnel dont il a fait preuve à la tête de l'AUDA-NEPAD ;
55. **PREND NOTE** des recommandations du HSGOC du NEPAD, et **APPROUVE** la prolongation du mandat du Bureau actuel du HSGOC du NEPAD pour une durée supplémentaire d'un (1) an.